

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 juin 2025

# L'association Filière Hors-Site France et le Conseil National de l'Ordre des Architectes annoncent le lancement du Prix National de la Construction Hors-Site

Une distinction majeure au service de l'innovation architecturale  
vers de nouvelles pratiques constructives

**L'Association Filière Hors-Site France lance le Prix National de la Construction Hors-Site, en co-présidence avec le Conseil national de l'Ordre des architectes. Il récompensera des réalisations exemplaires mettant en œuvre des solutions constructives hors-site, tout en valorisant leur qualité architecturale, leurs performances environnementales et l'innovation des procédés employés.**

À travers ce Prix, l'association Filière Hors site France entend démontrer que la construction hors-site ne se résume pas à une technique, mais constitue un véritable levier d'excellence pour des projets à la fois innovants, durables et qualitatifs. Le prix permet une valorisation du travail des acteurs de la construction sous un angle nouveau, à travers une dimension contemporaine, afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

### Qui peut participer ?

Le Prix National de la Construction Hors-Site 2025 s'adresse aux acteurs de la construction ayant réalisé un projet hors-site depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il vise en particulier le public suivant :

- Architectes et équipes de maîtrise d'œuvre
- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Industriels du secteur de la préfabrication
- Etc.

### Les 4 catégories de prix :

- **Le Prix de l'« Espace de travail et d'apprentissage idéal »** valorise les lieux d'enseignements, de travail et de productions industrielles ; les fabriques d'avenir ; et les pôles d'excellence.
- **Le Prix de l'« Habitat d'exception »** distingue les projets d'habitation, de tous types, où il fait bon vivre aujourd'hui et il fera bon vivre demain ; où les liens sociaux se créent naturellement et sereinement ; et où la vie est saine.
- **Le Prix du « Site sportif et culturel incontournable »** récompense les espaces où l'esprit s'élève et le corps s'éveille ; où l'on se cultive et se bouge ; les sites culturels et les complexes sportifs.

- **Le Prix de « L'architecture réinventée »** distingue les projets les plus innovants en termes de hors-site ; ceux qui sont parfois sorti du cadre ; les projets les plus audacieux et ceux qui présentent des transformations remarquables.

### Les dates clés à retenir :

- **5 juin 2025** : Ouverture de l'appel à projets
- **18 juillet 2025** : Clôture des candidatures
- **4-5 septembre 2025** : Annonce des projets finalistes (Palmarès), lors du SIBCA (Salon de l'Immobilier Bas Carbone)
- **Septembre/Octobre** : Visite de site des projets du Palmarès
- **18-20 novembre 2025** : Remise des Prix aux projets choisis, sur le stand de l'Ordre des architectes, lors du Salon des Maires

Accès au dossier de candidature : [ici](#)

### Une dynamique enclenchée

Les signaux de montée en puissance de la filière hors-site se multiplient. **En 2025, l'association a doublé son nombre d'adhérents** et compte aujourd'hui plus de **120 acteurs, publics et privés, engagés dans la transformation du secteur de la construction** sur l'ensemble du territoire, et participe activement au développement de la filière, en lien avec les pouvoirs publics.

---

#### A propos de l'association Filière Hors site France

L'association Filière Hors-Site France est une association créée en 2023 qui regroupe plus d'une centaine d'acteurs publics et privés de la construction (aménagement, promoteurs, constructeurs, industriels, architectes, AMO ...) soucieux de réinterroger les pratiques constructives en neuf et en rénovation via l'industrialisation et un processus de conception renouvelé. A cet effet, elle informe, outille, anime des échanges entre adhérents et partenaires. Ce faisant, elle a pour objectif de redonner de la capacité et de la visibilité aux acteurs de la construction et de la rénovation. Avec l'ambition de structurer et développer une filière nationale à forts enjeux de réindustrialisation, et de renouvellement des pratiques de la fabrique de la ville afin de faire baisser les coûts et délais de construction et rénovation tout en garantissant une haute qualité environnementale.

Pour en savoir plus : [www.filiere-hors-site-france.fr](http://www.filiere-hors-site-france.fr)

#### A propos du Conseil national de l'Ordre des architectes

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes se compose de 17 Conseils régionaux et d'un Conseil national ; et représente les 30 000 architectes de France.

En déclarant l'architecture d'intérêt public dans l'article 1er de la loi, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture. L'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession d'architecte, participe à l'enseignement de l'architecture, et à l'organisation de la formation des architectes.

Enfin, l'Ordre des architectes promeut la qualité et la diffusion de la culture architecturale et représente la profession auprès des pouvoirs publics.

#### Contact presse

**Association Filière Hors site France** : Léa DELPECH – [lea.delpech@filiere-hors-site.fr](mailto:lea.delpech@filiere-hors-site.fr) – 07 66 68 67 31

**CNOA** : Gaëlle GICQUEL - [gaelle.gicquel@cnoa.com](mailto:gaelle.gicquel@cnoa.com) - 06 85 84 64 49